



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-12-33

COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2018

ADMISSION EN NON VALEUR.

L'an deux mil dix-huit, le 11 décembre à 18 heures , le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 5 décembre 2018

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 72

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, MERVEILLEAU François, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, PLAT Bernard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALLADIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, , DUVAL Pierre/ **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, MARNIESSE Denis, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, VIAUD Jean-Marie, GOMEZ Natacha, MOTHES Christophe, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick/ **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, , DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOU Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick/ **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, COQUET Didier, BUSO Anne-Marie, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, REGNER Jean.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, , DE RONNE Orande, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, FOUILHAC Christiane, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, DADEL Jean-Denis, PRA Jean-Marc, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, DUPRAT Jean-Luc, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, PEYRE Francis, LIOTEAU Mady,/ **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LAGORCE Josette, LACOSTE Robert, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUCOUSSO Jean-Claude, GEROMIN Michel, DUVERGE Bernard, ZECCHINI Alphonse, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques , GERARD César / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, CONORD Diana, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, HOSPITAL Patrick, VALADE Jean-Luc, LETELLIER Maurice.



ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et R1617-24,

Vu la demande formulée par M. SUTTER comptable public de la collectivité, d'admettre en non-valeur une somme n'ayant pu être recouvrée suite à un jugement de surendettement

Considérant qu'il convient, à ce titre de régulariser la comptabilité de la collectivité

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- D'ADMETTRE en non-valeur les titres de recettes suivant la liste annexée à la présente délibération.
- D'ACCEPTER la réduction de recettes correspondant, soit un total de 78.12 €.
- D'ÉMETTRE les mandats correspondants sur l'exercice 2018, au compte 6542 « créances éteintes ».

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception Sous-Préfecture le : Par publication ou notification le :
--



6a1007487ea46cfb513db4d20279a07e122685050511

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 27/11/2018
033058 TRES. RAUZAN

20800 - USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAS

Exercice 2018

Numéro de la liste 3369280811

1 pièces présentées pour un total de 78,12

Catégories et natures juridiques de débiteurs

Personne physique - Particulier

Catégories de produits

Motifs de présentation

Tranches de montant

Catégorie	Motif	Tranche	1 Pièces pour	78,12
DIVERS			1 Pièces pour	78,12
Personne physique - Particulier			1 Pièces pour	78,12
Surendettement et décision effacement de dette			1 Pièces pour	78,12
Inférieur strictement à 100			1 Pièces pour	78,12
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000			0 Pièces pour	0
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000			0 Pièces pour	0
Supérieur ou égal à 5000			0 Pièces pour	0
Exercice de P.E.C		2017	1 Pièces pour	78,12

Nature Juridique

Exercice pièce

Particulier

Exercice	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	2017 T-929		1 758--	DUMOIS Guy	300	78,12	Surendettement et décision effacement de dette
				TOTAL		78,12	

